

INFOS RIVERAINS

VILLE DE
VALENCE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT



5 & 10 km
de Valence

Samedi 28 septembre 2024, la Ville de Valence organise la course pédestre des 5 et 10 km de Valence.

Pour que cette manifestation sportive se déroule dans des conditions optimales de sécurité, des mesures de restriction de circulation et de stationnement ont été prises. Elles s'appliqueront dès le **vendredi 27 septembre 23 h et jusqu'au samedi 28 septembre 22 h**. Nous vous invitons à en prendre connaissance afin de pouvoir adapter au mieux vos déplacements.

CIRCULATION

La circulation sera interdite le samedi 28 septembre, de 18 h à 22 h, dans les rues suivantes :

- > Rue du Lycée entre l'av. du Champ de Mars et l'av. Maurice-Faure
- > Avenue Maurice-Faure entre l'avenue Gambetta et la rue Buffon
- > Rue Mésengère
- > Impasse des locaux Rock
- > 2^e impasse de la Comète
- > Avenue de la Comète entre le numéro 46 et l'avenue Maurice-Faure
- > Avenue Gambetta
- > Les voies bus du boulevard Bancel, de la place de la République et de l'avenue Gambetta
- > Rue Saunière
- > Place des Clercs
- > Grande rue entre la rue Saunière et la rue Vernoux
- > Rue Vernoux
- > Rue Emile Augier entre la rue Vernoux et la rue Madier de Montjau
- > Rue Madier-de-Montjau entre la rue Emile Augier et la rue Cartelet
- > Rue Cartelet
- > Rue Bayard
- > Rue Henri-Perdrix
- > Rue d'Arménie
- > Bld d'Alsace (voie piétonne)
- > Bld Maurice-Clerc (voie piétonne)
- > Bld Bancel (voie piétonne)
- > Rue Digonnet entre la rue Bonjean et le bld Général-de-Gaulle

La circulation sera exceptionnellement autorisée à double sens, le samedi 28 septembre, de 18 h à 22 h, dans les rues suivantes :

- > Rue Perollerie

Les rues situées sur le parcours de la course restent accessibles aux piétons mais la circulation pourra être difficile lors du passage des coureurs, le samedi 28 septembre, de 18 h à 22 h, dans les rues suivantes :

- > Rue Saunière
- > Grande rue
- > Rue Vernoux
- > Rue Emile Augier (entre la rue Vernoux et la rue Madier de Montjau)
- > Rue Madier de Montjau (entre la rue Emile Augier et la rue
- Cartelet)
- > Boulevard d'Alsace (entre les rues d'Arménie et Madier-de-Montjau)
- > Boulevard Maurice-Clerc (sur toute sa longueur)
- > Boulevard Bancel (entre le boulevard Maurice-Clerc et la rue Digonnet)

STATIONNEMENT

Le stationnement sera interdit, du vendredi 27 septembre à 23 h au samedi 28 septembre à 22 h, dans les rues suivantes :

- > Avenue Maurice-Faure (entre les rues du Lycée et Buffon/y compris le parking des Trinitaires nord)
- > Impasse des locaux rock (des 2 côtés des locaux)
- > Avenue de la Comète (n°48)
- > Avenue Gambetta (sur les places de livraison)
- > Rue Saunière
- > Rue Bonjean
- > Place des Clercs
- > Rue Ferdinand-Marie
- > Place du Présidial
- > Rue Championnet
- > Grande rue
- > Rue Emile Augier
- > Rue Cartelet
- > Rue Bayard
- > Rue Henri-Perdrix
- > Rue d'Arménie
- > Boulevards piétonniers d'Alsace, Maurice-Clerc et Bancel
- > Rue du jeu de Paume 2 cases de stationnement face au n°39

L'accès au parking Q PARK du Champ de Mars sera modifié le samedi 28 septembre, de 18 h à 22 h.

- > Entré possible uniquement par la place Championnet
- > Sortie possible uniquement par l'avenue Gambetta

PARCOURS DE LA COURSE



- > 19 h : départ du 5 km
- > 19 h 30 : départ du 10 km

PLUS D'INFOS

- > valence.fr
- > 04 75 79 23 50
- > 5-10kmvalence@mairie-valence.fr